

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021**

Délibération
n°2021.10.242

**Convention entre
GrandAngoulême, la
Chambre de Commerce et
d'Industrie Charente et
Solutions pour la
Transition Ecologique en
Nouvelle Aquitaine (ex-
Pôle des Eco-industries) -
Programme
d'accompagnement
collectif territorial des
entreprises pour
l'efficacité énergétique et
matière: avenant 1**

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 octobre 2021

Secrétaire de Séance : Minerve CALDERARI

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Monique CHIRON à Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Jean-Luc FOUCHIER à Alain RHODE, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Francis LAURENT à Brigitte BAPTISTE, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Jean-Philippe POUSSET à Catherine REVEL, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE, Roland VEAUX à Jean-Jacques FOURNIE,

Excusé(s) : Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Fabienne GODICHAUD, Francis LAURENT, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Martine RIGONDEAUD, Valérie SCHERMANN, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.10.242**

ECONOMIE CIRCULAIRE	Rapporteur : Madame MOUFFLET
CONVENTION ENTRE GRANDANGOULEME, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE CHARENTE ET SOLUTIONS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN NOUVELLE AQUITAINE (EX-POLE DES ECO-INDUSTRIES) - PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF TERRITORIAL DES ENTREPRISES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET MATIERE: AVENANT 1	

Le territoire de GrandAngoulême s'est engagé dans la transition écologique à travers diverses actions, ciblant notamment ses entreprises par un accompagnement au plus près de leurs besoins.

Sur la période 2017-2019, les résultats ont été les suivants :

- 18 entreprises ont cumulé 9 540 MWh d'économies d'énergie, soit 1 765 tonnes de gaz à effet de serre, soit 455 K€ d'économies financières par an, pour 2 315 K€ d'investissements.
- 15 entreprises accompagnées de 2017-2018 ont évité 250 tonnes et valorisé 110 tonnes de déchets, correspondant à 260 K€ d'économies.

L'importance des enjeux relatifs à la consommation d'énergie et de matière pour le territoire ainsi que l'expérience acquise et ses résultats particulièrement encourageants, ont incité la collectivité à reconduire ces actions dans le cadre d'une convention avec la Chambre de Commerce et d' Industrie de la Charente (CCI) et Solutions pour la Transition Ecologique en Nouvelle Aquitaine - SOLTENA (ex Pôle des Eco-industries).

Une vingtaine d'entreprises sont ainsi actuellement accompagnées.

Dans les termes initiaux de la convention, le suivi des entreprises sur les déchets et la matière « Pacte efficacité matière », était réparti entre SOLTENA et GrandAngoulême. Le manque de moyens humains en interne de la collectivité conduit à transférer le suivi de 3 entreprises à SOLTENA. L'avenant intègre donc un versement complémentaire à ceux de 2019 et 2020 de 3 240 € TTC, le suivi d'une entreprise s'élevant à 1 080 € TTC.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 permettant un versement complémentaire de 3 240 € à SOLTENA pour le suivi de 3 entreprises dans la cadre du programme d'accompagnement collectif territorial des entreprises pour l'efficacité énergétique et matière,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u> 20 octobre 2021	<u>Affiché le :</u> 21 octobre 2021



**Avenant N°1 au
Programme d'accompagnement collectif territorial des entreprises
pour l'efficacité énergétique et matière
porté par GrandAngoulême sur la période 2019-2022**

Convention de partenariat

Entre :

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, sise 25 bd Besson Bey, 16023 ANGOULEME CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »,

La Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Charente, sise 27 Place Bouillaud 16021 ANGOULEME CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Daniel BRAUD, ci-après dénommée « **CCI** »,

L'association **Solutions pour la Transition Ecologique en Nouvelle Aquitaine**, ex Pôle des Eco-industries, sise 03 rue Raoul Follereau, 86002 POITIERS CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Pierre-Yves RIOUAL, ci-après dénommée « **SOLTENA** ».

Considérant l'importance des enjeux relatifs à la consommation d'énergie et de matière pour le territoire et pour la compétitivité des entreprises, GrandAngoulême a conclu une convention de partenariat avec la CCI et SOLTENA afin de mettre en œuvre deux actions ayant fait leur preuve :

- Le « TEPOS Entreprises Angoumois », qui s'inscrit dans la continuité de l'action « TEPOS Entreprises Angoumois » 2017-2019 est qui porte sur l'énergie
- Le « Pacte Efficacité Matières », anciennement « Pacte - 10 % déchets » 2017-2018, qui porte sur les déchets et la matière

Une vingtaine d'entreprises sont actuellement accompagnées dans ce cadre.

Article 1 : Modification de l'article 7

L'article 7 porte sur les dispositions financières.

Dans les termes initiaux de la convention, le suivi des entreprises du « Pacte Efficacité Matières », était réparti entre SOLTENA et GrandAngoulême. Le manque de moyens humains en interne de la collectivité conduit à transférer le suivi de 3 entreprises à SOLTENA.

Un versement complémentaire à ceux de 2019 et 2020 est donc à prévoir sur 2021. Le suivi d'une entreprise est de 1080 € TTC. Le versement complémentaire s'élève ainsi à 3 240 € TTC.

Article 2 : date de prise d'effet

La date de prise d'effet du présent avenant est fixée à sa date de signature.

La présente convention est établie en 3 exemplaires

Fait à Angoulême en 3 exemplaires
Le

Le Président
de GrandAngoulême,

Le Président
de la CCI de la Charente,

Le Président
de SOLTENA,

Xavier BONNEFONT

Daniel BRAUD

Pierre-Yves RIOUAL